



Intervention CGT ÉDUC'ACTION BRETAGNE sur revalorisation indemnitaire des personnels médecins, infirmiers et ITRF (CSA-A du 15/11/2023/Rennes)

Comme à son habitude, le gouvernement en place choisit d'augmenter l'indemnitaire aux dépens du point d'indice.

Les augmentations proposées vont de 9 à 34 % alors que le point d'indice n'a augmenté que de 1.5 % en juillet 2023.

La CGT ÉDUC'ACTION continue à demander une revalorisation substantielle du point d'indice et non de la part indemnitaire dans nos salaires, qui de fait seront amputés au moment de la retraite.

Les diverses augmentations de l'IFSE concernent plus certaines catégories que d'autres pour différentes raisons, les métiers en tension et le manque d'attractivité. Il était temps de proposer des revalorisations à la filière ITRF qui reste la grande oubliée des différentes négociations. Si on peut constater que les catégories C obtiennent la même augmentation que les personnels administratifs de catégorie C, l'écart se creuse largement entre les catégories B et A quelle que soit la filière administrative ou techniques.

Les différences proposées entre les BAP pour la filière ITRF restent disproportionnées et incompréhensibles. Si certains métiers ont des compétences à faire valoir, c'est le niveau de recrutement qu'il faut modifier ou prévoir un reclassement global de la BAP E (informatique) et non pas l'indemnitaire pour une réelle reconnaissance du travail.

La CGT demande qu'un rattrapage s'opère plus rapidement en 2024 entre les catégories B et A des personnels administratifs et les catégories B et A des personnels ITRF des BAP autre que la BAP E.

En attendant les jours meilleurs, la CGT ÉDUC'ACTION BRETAGNE votera favorablement aujourd'hui ces revalorisations indemnitaires que les personnels concernés attendent malgré tout.